

Ouverture de la séance à 19 h.

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la présidente, Marie Pier Bessette, confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Validité de l'avis de convocation et vérification du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

- Items à l'agenda de consentement
- Inscription des questions diverses

3. Période à la disposition de l'assistance

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

5. Rapport du directeur général du Centre de service scolaire des Chênes

6. Agenda de consentement

6.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 décembre 2020 (No 003)

7. Dossiers de décision

7.1 Adoption du *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités (Secrétariat général – Dossier de décision)*

7.2 Octroi de contrat – Classes temporaires – École secondaire La Poudrière (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)

7.3 Relocalisation du CFER des Chênes (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**) **(CET ITEM EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**

7.4 Engagement financier pour le remplacement des surfaces synthétiques - Terrain Marchand (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)

8. Dossiers de discussion, d'analyse et d'information

8.1 Rapport des comités

a) Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (Mme Valérie Lussier)

9. Questions diverses

10. Prochaines rencontres et prochains travaux

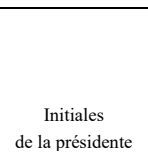
LEVÉE DE LA SÉANCE

SUIVIE DU HUIS-CLOS STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

RÉSOLUTION CA : 2858/2021

Il est proposé par Mme Dominique Laporte et appuyé par M. Normand Champagne, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



3. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

La présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de services scolaire des Chênes (*personnel de soutien*), Mme Debra-Ann Bailey, s'adresse aux membres du conseil. Elle rappelle que les négociations avec le gouvernement du Québec sont en cours depuis un an et n'ont pas produit de résultats.

Madame Bailey rappelle les différentes tâches que les membres de son syndicat accomplissent avec professionnalisme et dévouement. Par ailleurs, elle est préoccupée par la mise en place de services de garde d'urgence durant la relâche scolaire, qui privera le personnel concerné de sa semaine de vacances.

Le directeur général du CSS des Chênes, M. Lucien Maltais, se dit sensible à la situation décrite par Mme Bailey (*dans le contexte pandémique*) et souhaite lui aussi un dénouement positif des négociations avec le gouvernement, dans les meilleurs délais.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Dossier d'information)

Madame Marie Pier Bessette, présidente, rappelle aux membres du conseil l'importance de compléter la formation obligatoire qui leur est destinée, dans le but d'assurer le bon fonctionnement du conseil d'administration.

Par ailleurs, Mme Bessette a pris part à la toute première rencontre du comité de gouvernance et d'éthique. Elle félicite les membres pour la minutie démontrée dans le cadre de leurs travaux.

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES CHÊNES (Dossier d'information)

Le directeur général, M. Lucien Maltais, rend compte des principaux dossiers dans lesquels il est intervenu au cours des dernières semaines (*depuis le 15 décembre 2020 et jusqu'à ce jour*).

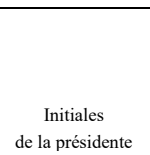
- Suivi du plan d'engagement vers la réussite :

- Réussite des élèves
- Analyse des résultats de la première étape
- Nouvelles mesures
- Tutorat
- Bien-être
- Adéquation formation emploi, RAC
- Offre de service au secondaire
- Projet CAR – Implantation des approches collaboratives

- Suivi des chantiers et dossiers :

- COVID -19: *Ventilation, masques de procédure, évaluation – modifications au régime pédagogique, relâche scolaire, services de garde d'urgence*
- Ressources humaines : pénurie de personnel et moyens de pression
- Grands projets : école primaire (*école D*) - secteur de la Marconi, école secondaire (*école E*), modulaires à la Poudrière et Jean-Raimbault, réaménagement de Marie-Rivier, secteur alimentaire (FP), Saint-Lucien, Lefebvre, relocalisation du CFER.

SUITE, PAGE 4



- **Situations particulières et nouveautés :**
 - Rencontre avec la FCSSQ (*présidences du CA et du comité de parents, DG*)
 - Centre FP en mécanique de véhicules lourds routiers – Début d’incendie maîtrisé.
- **Décisions importantes de la direction générale :**
 - Bilan des octrois de contrats et nominations intervenus depuis le 15 décembre 2020.
- **Contrat de plus de 25 000 \$, reddition de comptes :**
 - Entre le 12 décembre 2020 et le 5 février 2021 : total de 2 contrats octroyés (*1 en architecture, 1 en ingénierie pour une somme totale de 315 843,45 \$*).

6. **AGENDA DE CONSENTEMENT (Dossier d’information)**

6.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 décembre 2020 (No 003). *Sur proposition de M. Bernard Gagnon, appuyé par Mme Karen Lamothe, il est résolu d’adopter le procès-verbal tel que rédigé.*

7. **DOSSIERS DE DÉCISION**

7.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS** (Secrétariat général – Dossier de décision)

Le 22 octobre 2020, à l’occasion de sa toute première séance ordinaire, le conseil d’administration procédait à l’adoption d’une version « provisoire » du *Règlement de régie interne du conseil d’administration du Centre de services scolaire des Chênes et de ses comités*.

L’adoption de la version finale du règlement devait avoir lieu lors de la séance ordinaire du 15 décembre, mais le conseil a alors jugé judicieux de permettre à ses membres de faire ses observations sur le contenu du règlement et sur les modifications pouvant y être apportées.

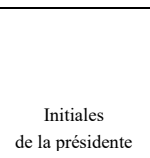
Une fois cet exercice réalisé, une version amendée du règlement a été soumise au comité de gouvernance et d’éthique, afin que celui-ci puisse proposer une version finale dudit règlement.

Les membres du comité se sont réunis le 19 janvier 2021, afin de prendre connaissance des modifications devant être apportées au règlement.

Au terme de ce processus, le règlement doit maintenant être soumis au conseil, qui doit statuer sur son adoption par voie de résolution.

Notons que, conformément à la Loi sur l’instruction publique, la version provisoire du règlement a fait l’objet d’un avis public de 30 jours (# 210, *journal L’Express*, 11 novembre 2020) préalables à son adoption par le conseil le 15 décembre 2020.

SUITE, PAGE 5



RÉSOLUTION CA : 2859/2021

CONSIDÉRANT que le 22 octobre 2020, à l'occasion de sa première séance ordinaire, le conseil d'administration procédait à l'adoption d'une version « provisoire » du *Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes et de ses comités*;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la version finale du règlement devait avoir lieu lors de la séance ordinaire du 15 décembre, mais que le conseil a jugé judicieux de permettre à ses membres de faire ses observations sur le contenu du règlement et sur les modifications pouvant y être apportées;

CONSIDÉRANT qu'une version amendée du règlement a été soumise au comité de gouvernance et d'éthique, afin que celui-ci puisse proposer une version finale dudit règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du comité se sont réunis le 19 janvier 2021, afin de prendre connaissance des modifications devant être apportées au règlement;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ce processus, le règlement doit maintenant être soumis au conseil, qui doit statuer sur son adoption par voie de résolution;

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la version provisoire du règlement a fait l'objet d'un avis public de 30 jours (# 210, *journal L'Express*, 11 novembre 2020).

Il est proposé par Mme Valérie Lussier et appuyé par M. Christophe Milot:

- **D'ADOPTER** le *Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes et de ses comités*;
- **DE CONSIGNER** le règlement dans le recueil de gestion (*politiques et règlements*) du Centre de services scolaire des Chênes;
- **D'ABROGER** le document « *Règles de procédure des rencontres du conseil des commissaires et du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes* » (Résolution CC : 33/98) adopté le 27 octobre 1998 et révisées le 4 avril 2008.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

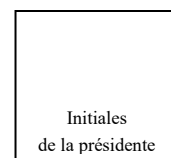
7.2 OCTROI DE CONTRAT – CLASSES TEMPORAIRES – ÉCOLE SECONDAIRE LA POUDRIÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le Centre de services scolaire anticipe un manque d'espace au niveau secondaire pour la rentrée scolaire 2021-2022. Les prévisions d'augmentation de la clientèle scolaire viennent créer la nécessité d'ajouter, de façon temporaire, des classes en attendant la mise en chantier de la nouvelle école secondaire. Le projet consiste donc à l'ajout de classes temporaires à l'école la Poudrière.

Ce projet a été demandé dans le PQI 21-31 et sera financé à même l'enveloppe du projet Mammouth de la nouvelle école secondaire.

Les travaux consistent à la construction de l'équivalent de 30 classes temporaires à l'école la Poudrière.

SUITE, PAGE 6



Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 17 décembre 2020.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 04 février 2021 à 11h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01)

Les travaux débuteront au cours du mois de février 2021 et la fin des travaux est prévue pour le 20 août 2021.

Un tableau comparatif et la recommandation du service des ressources matérielles sont présentés.

RÉSOLUTION CA : 2860/2021

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du projet Mammouth pour la construction de la nouvelle école secondaire;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur au centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites lois et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources matérielles mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par M. Martin Dupont:

- D'octroyer le contrat pour la construction du bâtiment de classes temporaires de l'école la Poudrière pour un montant de 3 909 586.00 \$ (*avant taxes*) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Constructions Allard Inc.;
- D'autoriser le directeur général ou à défaut une directrice générale adjointe à signer le contrat de construction et tous les autres documents nécessaires, avec le plus bas soumissionnaire conforme.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

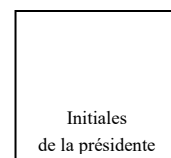
7.3 RELOCALISATION DU CFER DES CHÊNES (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

CET ITEM EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR ET SERA TRAITÉ LORS D'UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

7.4 ENGAGEMENT FINANCIER POUR LE REMPLACEMENT DES SURFACES SYNTHÉTIQUES - TERRAIN MARCHAND (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Les trois partenaires du Terrain Marchand, soit la Ville de Drummondville, le Cégep de Drummondville et le Centre de services scolaire des Chênes, ont convenu d'engager une réserve de 2.4 millions \$ (*800 000 \$ par partenaire*) pour le remplacement de la surface synthétique à l'été 2022.

SUITE, PAGE 7



Un estimé budgétaire de septembre 2019 indique un montant de 1.8 million de dollars pour le remplacement de la surface, auquel s'ajoutent des frais afférents.

Le terrain étant à sa fin de vie utile, nous sommes à planifier son remplacement et prévoir les sommes nécessaires.

RÉSOLUTION CA : 2861/2021

CONSIDÉRANT la fin de vie utile de la surface synthétique du Terrain Marchand;

CONSIDÉRANT la volonté des trois partenaires de remplacer la surface synthétique et d'améliorer les infrastructures de ce site;

CONSIDÉRANT que chaque partenaire a convenu d'investir les sommes nécessaires en s'engageant à réserver une somme de 800 000\$ chacun pour 2022;

CONSIDÉRANT une première évaluation par un professionnel;

CONSIDÉRANT cette infrastructure nécessaire pour chacun des partenaires;

CONSIDÉRANT le budget d'investissement disponible pour ce projet;

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par M. Bernard Gagnon:

- D'autoriser le directeur général ou à défaut une directrice générale adjointe à signer une lettre d'engagement pour réserver une somme de 800 000 \$ à investir dans le Terrain Marchand.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 RAPPORT DES COMITÉS

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (Mme Valérie Lussier)

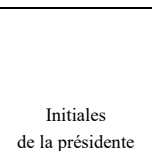
La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, Mme Valérie Lussier, dresse un bilan des travaux dudit comité. Le 19 janvier 2021, les membres ont procédé à l'étude détaillée du projet de règlement de régie interne du C.A. et de ses comités, pour en arriver à la version adoptée dans le cadre de la présente séance. Elle met en lumière la qualité des échanges et salue ses collègues à cet égard.

Par ailleurs, Mme Lussier a pris connaissance du rapport faisant état de la progression des membres du conseil dans la formation obligatoire (ÉNAP) qui leur est destinée. Elle félicite ses collègues qui, dans la vaste majorité, ont complété une bonne partie des modules.

Lors de ses prochains travaux (*en mars*), le comité se penchera sur l'évolution de cette formation, ainsi que sur celle offerte aux membres des conseils d'établissement. L'évaluation et le fonctionnement du conseil seront aussi abordés.

9. QUESTIONS DIVERSES

SANS OBJET



10. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

10.1 Planification de la première rencontre du comité de vérification : une invitation sera transmise aux membres sous peu.

10.2 Planification de la première rencontre du comité des ressources humaines : une invitation sera transmise aux membres sous peu.

10.3 Prochain atelier : Mardi, 20 avril 2021, 17h30

10.4 Prochaine séance ordinaire du Conseil : Mardi, 20 avril 2021, 19h

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est épuisé à 19h52.

Sur proposition de M. Martin Dupont, appuyé par Mme Vicky Martel, la présidente décrète la levée la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Marie Pier Bessette

HUIS-CLOS STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL